



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

11, rue de La Baume, 75008 PARIS - Tél. : 01.53.83.47.47 - Fax : 01.53.83.48.48

<http://www.fnsea.fr>

n/réf : ASF-SS/20-029
Dépt. Affaires sociales

Paris, le 30 mars 2020

Monsieur Yves Struillou
Directeur général du travail
39-43 quai André-Citroën
75902 Paris Cedex 15

Monsieur le Directeur général,

Le contexte particulier que nous vivons actuellement nous oblige à réagir très rapidement pour apporter à nos très nombreuses petites entreprises des solutions leur permettant de maintenir leur activité.

L'agriculture et plus particulièrement la production agricole a été reconnue comme étant une activité « nécessaire à la vie économique et sociale de la Nation ». Nous sommes prêts à relever le défi et l'arsenal de dispositifs mis en place par le gouvernement devrait nous permettre de poursuivre la production et d'être à la hauteur des attentes du pays.

Toutefois, toutes les entreprises de la production agricole ne sont pas dans la même situation. Certaines subissent un net ralentissement, voire un arrêt total de leur activité, tout particulièrement dans le secteur de l'horticulture et des pépinières.

C'est pourquoi, il nous semble essentiel que les DIRECCTE, qui gèrent les dossiers d'admission au dispositif d'activité partielle, puissent appliquer ce dispositif au secteur agricole et n'excluent pas d'office les entreprises de la production agricole.

Il nous semble absolument indispensable que les DIRECCTE s'attachent aux éléments que ces entreprises ne manqueront pas d'apporter pour justifier de leur situation, en vue de prendre des décisions adaptées et motivées.

Sans les aides auxquelles elles ont droit pour gérer cette période difficile, ces entreprises n'auront comme autre solution que de cesser leur activité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce sujet, et comptant sur vous pour faire passer ce message dans le réseau des DIRECCTE, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma plus haute considération.

Morgan OYAUX
Directeur du Département des Affaires sociales